



# RENTRÉE OFFENSIVE !

**Dans l'Éducation nationale, un changement de ministre pendant l'été est souvent un aveu de faiblesse de la part du gouvernement.** Un an après sa réélection, le président Macron est déjà à la recherche d'un nouveau souffle. Pap N'Diaye ayant joué son rôle de ministre d'affichage électoral, il est donc remplacé par l'ambitieux Gabriel Attal. Ses premières déclarations montrent qu'il cherche à se démarquer de Jean-Michel Blanquer qui fut son ministre de tutelle car il a bien mesuré le rejet dont celui-ci faisait l'objet chez l'ensemble des personnels.

**Mais la nomination d'un proche du couple Macron atteste surtout de la volonté de l'Élysée de reprendre la main sur les dossiers éducatifs.** Dès le 15 mars, le président de la République a exprimé de façon performative sa volonté de remplacer les enseignants au pied levé. Il compte pour ce faire sur le Pacte et son volet RCD. Mais « *en même temps* », comme le dispositif ne fonctionnera pas, il prépare l'opinion publique à dénoncer les enseignants, pourtant « *revalorisés* », qui refusent de s'engager pour assurer les heures

de cours dues aux élèves... Car le Pacte est essentiellement un instrument pour faire éclater, sur la base du volontariat, les statuts. C'est du « *travailler plus pour gagner plus* », avec la conviction libérale que les enseignants n'en font pas assez et qu'ils sont responsables d'une bonne part des difficultés du système éducatif... La volonté de s'attaquer aux congés scolaires va dans le même sens que ce soit avec les formations pendant les congés ou des velléités de modification du calendrier scolaire.

**L'année qui s'ouvre promet donc d'être cruciale pour nos métiers,** c'est pourquoi la section académique du SNES-FSU s'est attachée à vous proposer ce numéro pour vous informer dès la pré-rentree. Pensez à reprendre une adhésion et à faire adhérer les collègues afin de renforcer notre capacité à agir collectivement, déterminante pour défendre nos métiers. **Très bonne rentrée à toutes et à tous.**



**Matthieu MAHÉO**

Cosecrétaire général du SNES-FSU Bretagne  
Rennes, le 17/08/2023

**SE (RE)SYNDIQUER C'EST AGIR, POUR ÊTRE FORT·ES ENSEMBLE !**

## Salaires, conditions de travail

**PACTE : CONJURER COLLECTIVEMENT LE PIÈGE**

**La publication, au cœur de l'été, des décrets et de la note de service relatifs aux modalités de mise en œuvre du « Pacte » confirme les analyses et les inquiétudes du SNES-FSU quant à ce dispositif.**

Loin d'être un outil de revalorisation de nos métiers, le Pacte est un dispositif dangereux qui transforme nos statuts et augmente notre charge de travail pour satisfaire des objectifs de communication politique. Nouvel avatar présidentiel du « *travailler plus pour gagner plus* », le Pacte sera surtout synonyme, dans les établissements, de travail supplémentaire, d'individualisation de la relation entre enseignant·es et chef·fes d'établissement et de potentielles tensions dans les équipes pédagogiques.

**Le remplacement de courte durée avant tout...**

Contrairement à ce que certains personnels de direction ont pu affirmer lors des préparations de rentrée en fin d'année, les textes parus sont clairs : pour accéder aux différentes missions du « Pacte » il faut, sauf cas particulier, en passer par une mission de remplacement courte durée (RCD) (voir page 8). Le ou la chef·fe d'établissement fait alors signer au collègue une lettre de mission qui stipule bien que le nombre d'heures réalisées fera l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année scolaire. En cas de non réalisation du remplacement, les indemnités versées pourront être suspendues voire rappelées et des missions alternatives proposées. Ces remplacements de courte durée, organisés, dans un plan présenté en conseil d'administration après consultation du conseil pédagogique, seront prioritairement réalisés par les enseignant·es signataires d'un Pacte, qui devront communiquer des créneaux fixes d'astreinte d'au moins une heure par semaine sur lesquels ils ne peuvent refuser un remplacement.

**Le SNES-FSU à l'offensive**

En cohérence avec la campagne #NonAuPacte menée depuis plusieurs mois, le SNES-FSU continuera à la rentrée de s'opposer au Pacte et à appeler les collègues à ne pas s'engager dans ce dispositif dangereux. Les conseils pédagogiques de rentrée et les conseils d'administration de début d'année sont des lieux privilégiés pour porter collectivement l'opposition des personnels au Pacte. Le SNES-FSU met à votre disposition des outils pour agir :

vrai-faux, modèles de motions, proposition de courrier de refus collectif... Les sections académique et départementales restent à votre disposition pour animer des heures d'information syndicale.

**Ne rien se laisser imposer**

Les collègues qui se seraient portés volontaires aux mois de juin-juillet, abusés par une information trompeuse, peuvent toujours refuser de signer le Pacte à la rentrée. Le Pacte repose uniquement sur le volontariat et les engagements informels pris en fin d'année ne valent pas signature. C'est la signature de la lettre de mission qui vaudra engagement dans le Pacte. Nous appelons également les collègues à être très vigilants lors de la signature de la Ventilation de Service (VS) pour ne rien se laisser imposer.

Rappelons également que les HSE et les IMP existent toujours l'an prochain et qu'il n'y a donc aucune nécessité ni obligation à signer un Pacte pour les collègues qui souhaiteraient réaliser des remplacements ponctuels ou mener des missions spécifiques.

**Pour le SNES-FSU, la vraie urgence c'est la revalorisation et l'attractivité du métier et appelle les collègues à ne pas signer de Pacte. Ce dispositif doit être abandonné et les sommes prévues (un milliard d'euros en année pleine) doivent être reversées à toutes et tous pour engager une véritable revalorisation de nos métiers.**

Kevin HÉDÉ

**Classe exceptionnelle : suppression de l'échelon spécial**

La parution de deux décrets en août confirme les avancées obtenues par le SNES-FSU sur la classe exceptionnelle. L'échelon spécial des certifiés, CPE et Psy-EN est supprimé et tous les collègues ayant atteint 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 de la Cl. Exc. pourront accéder au nouvel échelon 5 et aux indices hors-échelle A (HEA). ■ KH

*Pour toute question sur cette mesure, n'hésitez pas à contacter la section académique.*

**Sommaire****Actualité académique**

Pacte : conjurer le piège

Élèves non affectés...

Intra 2023 : bilan des recours

Les stages du SNES Bretagne 2023-2024

Remplacement : nouvelle doctrine

Brèves

p. 2-5

p. 2

p. 3

p. 3

p. 4

p. 5

p. 2-5

**Dossier : le Rendez-Vous de Carrière** p. 6-7**Pacte, le vrai/faux : conjurer le piège** p. 8**PAF : nouvelles modalités d'inscription et formations pendant les vacances**

En réponse aux demandes du Président de la République, le Rectorat proposera des formations au PAF pendant les vacances scolaires à compter de cette rentrée. Ce qui était possible depuis 2019 mais n'avait encore jamais été fait dans l'académie devant l'opposition des organisations syndicales. Les modalités d'inscription au PAF vont également changer à la rentrée mais l'application n'était pas encore opérationnelle en juin. Présentée comme une « *amélioration de la formation des enseignant·es* » et indemnisées 20 € bruts de l'heure, ces formations hors temps scolaire constituent une autre facette du « *travailler plus pour gagner plus* ». Le ministère envisage de les rendre obligatoires. Le SNES-FSU s'y oppose, la vigilance s'impose ! ■ JM, MM

## Orientation scolaire

# EN JUIN, DES CENTAINES D'ÉLÈVES SANS LYCÉE PROFESSIONNEL

**Fin juin, dans l'académie, des centaines d'élèves se sont retrouvés sans affectation en lycée professionnel faute de places suffisantes.**

En Bretagne, la FSU a été la seule organisation syndicale à dénoncer cette situation de ces élèves à l'issue de la 3<sup>e</sup> par communiqué de presse, repris à la Une de Ouest-France. Le Rectorat et la Région ont fait valoir un nombre de « places vacantes » au niveau académique. Mais ils ne prennent pas en compte le choix des élèves de 14 ans ni leur mobilité. Difficile de demander à des jeunes de 14 ou 15 ans, majoritairement de milieux populaires, de changer totalement de projet de formation professionnelle en 48h. C'est pourtant ce qui a été demandé aux familles des élèves « sans solution », avec un choix à faire entre le jeudi 29 juin midi et le vendredi 30 juin 17h ! Quelle éthique vis-à-vis de ces familles ? Quelle considération pour cette jeunesse ?

Le code de l'Éducation précise dans son article D331-23 que : « l'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation [...] que l'élève de collège, [...] mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. [...] », et que « ce projet se situe dans une perspective de développement des potentialités de l'élève ».

Mais, lorsque le seul objectif assigné par l'administration est la gestion des flux pour affecter une cohorte d'élèves, où sont l'élaboration et la réalisation du projet personnel de formation de l'élève ? Qu'en est-il de ses envies ?

La FSU dénonce ces conditions imposées aux élèves, aux familles, ainsi qu'aux équipes éducatives qui les accompagnent. Surtout, elle exige une autre politique proposant le nombre de places suffisant dans les formations en lycée professionnel public, afin d'accueillir tous les élèves dans des conditions dignes. La FSU sait que ces familles seront accompagnées par les établissements d'origine et les C.I.O. qui, s'ils n'ont pas de solution toutes faites à proposer, n'abandonneront pas les élèves et leurs familles face à une situation hélas récurrente depuis plusieurs années.

**Le SNES et la FSU Bretagne ne manqueront pas d'interroger la responsabilité du Rectorat et de la Région devant l'abandon organisé de ces élèves, qui ont droit à des conditions de scolarité aussi dignes que celle des élèves de seconde générale et technologique, sauf à vouloir une jeunesse à deux vitesses. Le SNES et la FSU exigent une autre politique, ambitieuse, respectant les choix des familles.**

Florence DAVID



## Mutations intra 2023 • BILAN DES RECOURS

**Le Rectorat a diffusé le 15 juin les résultats de l'intra, dans un contexte de préparation de rentrée dégradé avec la suppression de 85 ETP dans l'académie.**

Le bilan de l'intra s'en ressent : le nombre de demandes et mutations obtenues continue encore de baisser : 2556 candidat-es en 2023, contre 2666 en 2022 et 2923 en 2017 pour 818 mutations obtenues en 2023, contre 851 en 2022 et plus de 1100 en 2017. Au final, dans l'académie seul un petit tiers des candidat-es obtient satisfaction...

### Nombreux recours

Beaucoup de candidats n'ayant pu obtenir satisfaction ont engagé un recours en mandant le SNES-FSU. En début d'été, les militant-es de la section académique ont ainsi défendu plus de 55 dossiers. Nos échanges avec le Rectorat

ont permis la révision, provisoire ou définitive, de près de la moitié d'entre eux.

### Phase de d(és)ajustement

Pour les TZR et les non-titulaires, la situation s'obscurcit encore. Le retour annoncé d'une affectation prioritaire pour les TZR n'empêche pourtant pas que de nombreux collègues n'obtiennent pas d'affectation à l'année. Certain-es, qui en obtiennent une, notamment des femmes en temps partiel de droit, se voient positionné-es sur deux, voire trois établissements avec parfois des horaires dépassant les quotités demandées. La plupart des affectations des TZR et non-titulaires a été diffusée avant le 14 juillet mais le Rectorat va continuer le travail dans la dernière quinzaine d'août.

**En cas de difficulté contactez-nous !**

**Fabienne STÉPHAN, Kevin HÉDÉ**

## Au revoir Martin... et à très bientôt !

Notre camarade Martin Georges-Saint-Marc nous quitte (provisoirement) pour un séjour professionnel à l'étranger. Nous lui souhaitons ainsi qu'à sa famille plein de bonnes choses. En attendant patiemment ton retour parmi nous, Martin, on te fait un bec !

C'est Kevin Hédé qui suivra désormais les questions « carrières » au SNES Bretagne ainsi que les questions « emploi » avec Fabienne Stéphan. ■ JM



## Gabriel Attal nommé ministre : clarification blanquérienne !

Gabriel Attal a enfin obtenu le ministère de l'Éducation nationale qu'il convoitait depuis plusieurs remaniements. Une parenthèse est refermée pour en revenir à un alignement sur les positions du couple Macron. Si les proches de J.-M. Blanquer n'avaient jamais quitté le cabinet du ministre sous tutelle qu'était P. N'Diaye, la nomination de G. Attal sonne comme une clarification : c'est bien à l'Élysée que la politique éducative est décidée. Les premières annonces du ministre montrent bien qu'il entend poursuivre une politique libérale pour accélérer le démantèlement de l'Éducation nationale. Il trouvera toujours sur sa route un SNES-FSU déterminé à se battre pour le service public d'éducation. ■ MM

## Observatoire du Snes Bretagne

# STAGES SYNDICAUX 2023-2024 : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

**Le SNES-FSU Bretagne a le souci de proposer des stages de formation au plus près des problématiques que nous rencontrons dans les établissements pour nourrir notre réflexion collective.**

Universitaires et militant·es s'efforcent d'y mettre en perspective les discours contemporains sur les questions éducatives, les pratiques de nos métiers et leurs évolutions, pour susciter le débat en dehors de tout regard hiérarchique. Nous vous présentons les grandes lignes du programme 2023-2024, qui seront rapidement affinées. L'affiche des stages sera adressée dans les établissements et chez les adhérent·es d'ici la fin du mois. Nous attirons votre attention sur les premiers stages prévus d'ici décembre.

### Construire la paix, une idée révolutionnaire

Stage FSU les mercredi 18 et jeudi 19 octobre à l'Auberge de Jeunesse de Saint-Malo.

Outre l'éducation à la paix, le stage accordera une large place à la question du multilatéralisme et de la justice sociale et climatique dans les relations internationales. Nous poserons également la question de la violence dans les rapports sociaux et politiques, dans un contexte de répression des mouvements sociaux, sous couvert d'« ordre républicain » ou de lutte contre « l'éco-terrorisme », alors que le pouvoir avance ses projets pour faire marcher la jeunesse au pas...

*Intervenant·es : Bertrand Badie, Alain Bergerat, Jean-Pierre Dardaud, Jacques Fath, Amélie Hart-Hutasse, Venance Journée, Sebastian Roché, Laura Lema Silva, Nathalie Tehio...*

Inscription en ligne : <https://r.snes.edu/stageFSU>

### Comment s'orienter face à la difficulté scolaire ?

*Quel travail inter-disciplinaire possible au sein de l'institution scolaire ?*

A l'heure où l'institution tend à pousser à un appariement entre rapport aux savoirs et rapport à l'orientation, il est essentiel de reprendre une perspective historique, épistémologique et éthique. Le stage cherchera à analyser ce qui se joue pour chaque professionnel afin que notre place dans l'École ne soit pas du côté de celle ou celui qui prédit mais au contraire de celle ou celui qui fait a(d)venir.

*Intervenant·es : Dominique Meloni, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Sébastien Ponnou, psychanalyste et maître de conférences en sciences de l'éducation et Catherine Remermier, Psy-EN, membre du groupe métier au SNES-FSU.*

Inscription en ligne : <https://r.snes.edu/stagesSB>

### D'autres stages sont en préparation

Un autre stage transversal sur la mixité scolaire est programmé pour décembre-janvier, selon la disponibilité des intervenant·es. Il aura à cœur de mesurer les enjeux de la mixité scolaire pour faire société, à l'heure où les IPS mettent en lumière les écarts entre établissements et territoires et permettent de mesurer le jeu du réseau privé pour contourner toute obligation.

**D'autres stages sont en préparation et seront précisés ultérieurement** : un stage collège pour faire le point alors que le SNES-FSU prépare le congrès de la Rochelle au printemps, un stage lycée sur les conséquences désormais bien établies de la réforme Blanquer et nos revendications immédiates et de plus long terme, un stage sur les enjeux du numérique dans l'éducation. Des stages disciplinaires sont également prévus.

Florence DAVID

Programme en ligne : <https://r.snes.edu/obs>



Rejoindre et renforcer un collectif de travail solidaire : agir ensemble pour améliorer nos conditions de travail et de rémunération...

Connaître et défendre nos droits individuels et collectifs !

Être conseillé·e, accompagné·e dans ses démarches face à l'administration...

Donner du sens à son métier et construire un projet pour l'éducation...

Être informé·e et formé·e pour garder la main sur son métier...

## Se syndiquer au SNES-FSU



C'est simple et rapide

[r.snes.edu/adherer](https://r.snes.edu/adherer)

Ce n'est pas cher !

Cotisation au prorata du salaire,

66% remboursés par les impôts !

C'est si utile pour nos métiers !

Pour être plus forts et gagner ensemble !

### Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Un décret paru en juillet et publié au J.O. le 1<sup>er</sup> août prévoit qu'une prime dégressive, suivant la rémunération perçue l'année dernière, sera versée en septembre aux fonctionnaires ayant perçu moins de 39 000 € brut entre juillet 2022 et juin 2023. Vous trouverez plus d'informations détaillées et le montant de la prime sur le site du SNES-FSU. ■ JM

>>> <https://r.snes.edu/primepva>

### Concours internes 2024

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignant·es de la session de 2024 sont prévues du 3 octobre au 9 novembre 2023 sur l'application « Cyclades » :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Lors de la première connexion au site vous devrez créer un compte. ■ JM

### Agir en C.A. !

Rapidement en septembre, les listes pour le Conseil d'Administration sont à préparer pour s'assurer que la voix des personnels est entendue dans cette instance délibérative où l'administration doit partager toutes les informations. Le SNES-FSU vous accompagne !

>>> [r.snes.edu/AgirEnCA](https://r.snes.edu/AgirEnCA)

## Remplacement • CHANGEMENT DE DOCTRINE

**Le président Macron a fait du remplacement des enseignants la priorité éducative de la rentrée. Les Rectorats vont devoir rendre des comptes et seront jugés sur leur capacité à remplir les objectifs. Cela n'a pas été sans conséquence sur la phase d'ajustement.**

Si le Rectorat n'a pas eu recours cette année à un « *job dating* » pour recruter des contractuels afin de faire face à la pénurie d'enseignants, il a choisi de modifier sa doctrine pour « *fidéliser* » les contractuels. Ainsi, les non-titulaires en CDD ont reçu le 15 juin une proposition de recrutement à l'année sur une zone de remplacement avec un établissement de rattachement. Une réponse était demandée dans les 48h et les collègues qui ont refusé se sont vus radiés des listes de contractuels disponibles. Si on peut se féliciter d'une forme de sécurisation pour les personnels qui n'auront plus à jongler entre contrats et chômage, il faut surtout y voir une réelle institutionnalisation de la précarité, car les contractuel-les pourront très facilement être licencié-es ou voir leur contrats non renouvelés le jour où on n'a plus besoin d'eux.

Les collègues en CDD sont donc devenu-es, bon gré mal gré, des remplaçant-es sur zone soumis-es aux mêmes règles que les TZR, sans avoir tous les droits des enseignant-es titulaires mais avec les mêmes obligations. C'est ce qui a conduit le Rectorat à faire évoluer la pratique d'affectation. La cheffe de la DPE avait indiqué lors de la CAPA de juin que les règles restaient inchangées : TZR puis CDI puis CDD, mais que dans certains cas particuliers une attention serait portée à la continuité de service. Au vu des premiers retours de la phase d'ajustement en juillet, il semble que la règle annoncée n'ait pas été partout respectée. A chaque fois qu'il a pu constater un écart, le SNES-FSU est intervenu pour obtenir des éclaircissements et faire respecter l'ordre d'affectation. Ces écarts semblent très localisés dans certaines disciplines et en fonction des secteurs géographiques, et la DPE n'était pas en mesure, en juillet, de fournir un bilan même provisoire de la phase d'ajustement en cours.

**Le SNES-FSU sera très vigilant pour faire respecter les droits des personnels.**

**Matthieu MAHÉO**

## Carrière • RUPTURE CONVENTIONNELLE : DU NOUVEAU

**Le dispositif de rupture conventionnelle reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025. Depuis 2020, environ 20 % des demandes ont abouti favorablement.**

Lors d'un groupe de travail en juin dernier, la DRH a précisé la lecture du Rectorat, faisant évoluer ce qui avait été dit par les Services académiques depuis 2020.

1. Depuis un an, peu de demandes de ruptures conventionnelles seraient désormais refusées.
2. L'entretien préalable est dorénavant effectué dans les 10 à 30 jours suivant le courrier de demande de rupture conventionnelle.
3. Les courriers de demandes de ruptures conventionnelles peuvent être envoyés à tout moment de l'année et non plus uniquement avant fin mars si un départ est souhaité au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire suivante.
4. Une rupture conventionnelle peut être demandée pour un départ en cours d'année scolaire et pas uniquement au 01/09.

Il n'a pas été redit que le rectorat étudie uniquement les demandes avec un autre projet professionnel construit, afin de « *ne pas laisser les agents dans une situation de précarité* ».

Le Rectorat n'a pas communiqué le nombre de demandes formulées et le bilan social académique présentant, entre autres, le nombre de ruptures conventionnelles et de démissions, n'a pas encore été publié.

En revanche, le bilan des RH de proximité montre que la majorité des questions des enseignant-es porte sur la mobilité fonctionnelle, les ruptures conventionnelles et les démissions. La perte de sens du métier, le manque de reconnaissance de notre expertise professionnelle poussent des collègues à envisager une sortie définitive de l'Éducation Nationale.

**N'hésitez pas à contacter les militant-es du SNES-FSU Bretagne pour être conseillé-e et accompagné-e dans toutes vos démarches.**

**Fabienne STÉPHAN**



Le supplément « spécial stagiaires » du SNES Bretagne présentant les grandes lignes de l'année de stage est à retrouver sur : <https://r.snes.edu/stg>

### Accueillir syndicalement les stagiaires dans les établissements

Les militant-es du SNES ont assuré une permanence jusqu'au 21 juillet pour suivre l'affectation des stagiaires. Le relais des camarades syndiqué-es en établissement s'est révélé très précieux car nombre de stagiaires nommé-es n'ont pas pu contacter la direction des établissements d'affectation à cette date.

Les militant-es du SNES-FSU assureront des permanences hebdomadaires à l'INSPE de Rennes et Brest. Il est aussi possible de nous contacter à l'adresse suivante : [stagiaires@rennes.snes.edu](mailto:stagiaires@rennes.snes.edu)

**Dans les établissements, les syndiqué-es ont aussi un rôle important à jouer.** A la rentrée, il faudra veiller aux services attribués aux stagiaires : le Ministère recommande un maximum de deux niveaux d'enseignement et d'éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou dans des classes à examen. La quotité hebdomadaire de service doit impérativement intégrer les pondérations en lycée et les réductions existantes (service sur communes différente...). Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer d'HS. ■ MN, JG

# #1 LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : MODE D'EMPLOI !

**C'est l'année de votre Rendez-vous de carrière ? Vous trouverez dans cette double page toutes les informations utiles !**

## Gains possibles :

**Échelon 6** : 1 an d'accélération de carrière (2 années dans l'échelon au lieu de 3)

**Échelon 8** : 1 an d'accélération de carrière (2,5 années au lieu de 3,5)

**À partir de l'échelon 9** : accélération de carrière liée à la date du passage à la hors classe.

## Vous êtes TZR ?

Si vous êtes affecté-e à l'année, vous passerez l'entretien de votre RDVC avec le chef d'établissement de votre lieu d'exercice principal. Dans les autres cas, c'est le CE de votre établissement de rattachement administratif qui se chargera de mener cet entretien.

## Vous êtes Psy-EN, CPE, prof-doc ou PRAG/PRCE ?

Attention, la grille d'évaluation et/ou les évaluateurs primaires ne sont pas forcément les mêmes. Par exemple, seul un évaluateur se charge du rendez-vous pour les collègues détachés dans le supérieur. Pour plus d'information sur les grilles et conditions spécifiques :

+ d'infos : [r.snes.edu/criteres](https://r.snes.edu/criteres)

## Qui sont les évaluateurs ?

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Certifié-es, agrégé-es, PEPS, PLP, CPE | IPR et CE                      |
| Collègues détaché-es dans le supérieur | Responsable de l'établissement |
| Psy-EN EDO                             | IEN-IO et DCIO                 |
| DCIO                                   | IEN-IO et DA-SEN               |

La FSU porte la revendication d'une carrière à l'avancement pleinement déconnecté de l'évaluation, pour rendre à l'inspection sa fonction de conseil. Si en 2017 les accords PPCR n'ont pas permis de satisfaire pleinement cette revendication, la refonte des carrières qui en a découlé a permis de limiter le nombre de moments de différenciation dans la carrière et de redonner plus d'équité aux procédures d'évaluation qui en découlent. Ainsi, la mise en place de trois rendez-vous de carrière garantit à tou-t-es les collègues concerné-es par une éventuelle accélération de carrière d'être évalué-es la même année, dans un cadre plus lisible qu'auparavant. Ce système d'évaluation reste perfectible, dans la mesure où il peut parfois blesser des collègues qui ne retrouvent pas, dans les comptes-rendus de leur rendez-vous, tout l'investissement qu'ils mettent au quotidien dans leur métier. L'impact pour la carrière reste néanmoins grandement limité en comparaison du système précédent.

## RDVC : à quel moment est-on concerné-e ?

- On doit être à l'échelon 6, 8 ou 9.
- On regarde sa **date de promotion** à cet échelon.
- On **ajoute 2 ans à cette date** (ou 2 ans et 6 mois pour l'échelon 8) : on obtient la **date de promotion accélérée au prochain échelon**.

Le rendez-vous de carrière doit avoir lieu l'**année scolaire précédant** cette date de promotion accélérée.

➤ **N'hésitez pas à consulter le simulateur du SNES-FSU** >>> <https://r.snes.edu/AnneeRDVC>

### Exemple :

→ J'ai accédé à l'échelon 6 le 01/03/2023.

→ Ma date de promotion accélérée à l'échelon 7 sera donc le 01/03/2025 (durant l'année scolaire 2024-2025).

→ Mon rendez-vous de carrière doit donc avoir lieu au cours de l'année scolaire 2023-2024.

## Déroulé du rendez-vous de carrière

## Les avis sont-ils contingentés ?

**NON !** Aucun quota d'avis n'est fixé pour l'évaluation des collègues. Les évaluateurs ont néanmoins collégalement tendance à s'autocensurer pour tendre vers les quotas existant... au moment de la phase de promotions.

Juin-Juillet de l'année qui précède le RDVC

## Année d'évaluation (RDVC)

Message électronique vous informant d'un RDVC l'année scolaire à venir.

Du 01/10 AU 31/05 : plage de RDVC

## Le SNES-FSU Bretagne à vos côtés : des stages spécifiques

Des réunions de formation organisées en visio ou sur site vous présentent les enjeux et les attendus du Rendez-vous de carrière afin de vous aider à préparer, mieux informé-e, votre rendez-vous de carrière.

Réunions visios : mercredi 13/09 à 15h ; mercredi 27/09 à 15h.

Réunion à Rennes : mercredi 04/10 à 14h30, à la FSU rue Papu.

N'hésitez pas à vous inscrire via notre site ou par mail à [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

>>> <https://r.snes.edu/StagesSB>

## Déroulé d'un RDVC

Un RDVC se déroule en 3 phases :

- Une visite en situation professionnelle
  - Un entretien avec l'IPR
  - Un entretien avec le chef d'établissement
- Les deux évaluateurs primaires peuvent être présent-es lors de la visite.

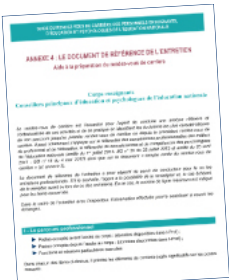
Les entretiens doivent se dérouler dans les 6 semaines qui suivent la visite. Usuellement, l'entretien avec l'IPR se fait dans la foulée de la visite en situation, mais l'entretien avec l'autre évaluateur ne doit pas se tenir sur la même journée. Aucun cadrage n'est donné pour la durée des entretiens. À l'issue du RDVC, un compte-rendu doit être remis aux collègues.

## Préparer son RDVC !

→ **Connaître les attendus de la grille d'évaluation** : 11 items (5 pour l'IPR, 3 pour le ou la chef-fe d'établissement, 3 communs aux deux).

→ **Connaître les outils de cadrage du ministère** : le guide ministériel du rendez-vous de carrière, avec surtout le **document de référence de l'entretien**, fil rouge des entretiens avec les évaluateurs primaires. Il n'y a pas d'obligation à remplir et remettre à l'avance ce document, mais la FSU conseille néanmoins d'en avoir connaissance.

→ **Participer aux stages et réunions des syndicats de la FSU** sur le Rendez-vous de carrière.



GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ANNEXE 3 : Les cinq cadres de compte rendu du rendez-vous de carrière

Modèle 1 : Compte-rendu du rendez-vous de carrière des enseignants

| Niveau d'expertise   | Niveau d'expertise |              |                   |           |
|--|--------------------|--------------|-------------------|-----------|
|  | À consolider       | Satisfaisant | Très satisfaisant | Excellent |
| Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique  |                    |              |                   |           |
| Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves                    |                    |              |                   |           |
| Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3) |                    |              |                   |           |
| Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves                           |                    |              |                   |           |
| Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves   |                    |              |                   |           |
| Coopérer au sein d'une équipe  |                    |              |                   |           |
| Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement         |                    |              |                   |           |
| Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages  |                    |              |                   |           |
| Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques  |                    |              |                   |           |
| Accompagner les élèves dans leur parcours de formation   |                    |              |                   |           |
| S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel  |                    |              |                   |           |

À compléter par l'inspecteur  
 À compléter par l'inspecteur dans le 1<sup>er</sup> degré et par le chef d'établissement dans le 2<sup>e</sup> degré  
 À compléter par l'inspecteur dans le 1<sup>er</sup> degré et par l'inspecteur et le chef d'établissement du 2<sup>e</sup> degré

Retrouvez le document de référence et les grilles d'évaluations du ministère sur le site du SNES-FSU :

» <https://r.snes.edu/DocsRdvc>



## Que faire si le RDVC n'a pas pu se tenir durant l'année scolaire ?

→ Si vous êtes en exercice à la rentrée suivante : un RDVC doit vous être proposé durant le mois de septembre.

→ Si vous n'êtes pas en position d'activité à la rentrée suivante : vous risquez de recevoir un compte-rendu d'évaluation vide.

Il faut au préalable demander un échange avec mes évaluateurs primaires pour éviter cette situation, et surtout contester toute appréciation finale qui ne serait pas positionnée sur l'avis « Excellent », afin que les élu-es des personnels puissent intervenir en CAPA de contestation pour défendre votre situation.

## Comment contester l'avis final ?

→ Vous avez 30 jours pour lancer un recours gracieux : courrier au Recteur (au Ministre pour les agrégé-es) à envoyer par mail à la DPE (au MEN pour les agrégé-es).

→ À réception de votre courrier, l'administration a 30 jours pour vous répondre et modifier ou non l'appréciation finale du compte-rendu. L'absence de réponse est considérée comme un refus.

→ À réception de la réponse de l'administration (ou à l'expiration du délai de 30 jours), vous avez 30 jours pour saisir la Commission Administrative Paritaire académique.

Les élu-es de la FSU interviendront alors pour défendre votre dossier.

## A PARTIR DU 15/9 : appréciation finale du Recteur

Au 15 septembre de l'année suivant votre RDVC, vous recevrez l'appréciation finale du Recteur, qui se décline sous la forme de 4 avis de synthèse : *Excellent ; Très satisfaisant ; Satisfaisant ; À consolider*. C'est cet avis que vous pouvez contester.

JANVIER/FÉVRIER : réunion de la Commission administrative paritaire académique (CAPA) qui étudie les contestations d'appréciations finales des RDVC. Contactez le SNES-FSU !

## Année de promotion éventuelle

A PARTIR DU 15/06 : réception via SIAE du compte-rendu de RDVC :

- Grille des items de l'évaluation
- Avis littéraux (IPR+CE)
- Possibilité de formuler vos observations sous 15 jours.

A PARTIR DU 15/09, phase de recours en 3 étapes :

- Recours gracieux
- Réponse de l'administration
- Saisine de la CAPA

Voir l'encadré « Comment contester ? »

MARS À JUILLET : promotions d'échelon et promotions à la hors classe.

Aucune transparence : aucune vérification par les élu-es des personnels n'est désormais possible. En cas de doute, contactez le SNES-FSU !

## Après le RDVC : le compte-rendu

Le RDVC donne lieu à un compte rendu qui doit vous être adressé avant la fin de l'année scolaire. Dans l'académie de Rennes, le choix a été fait par l'administration d'harmoniser les CR et de faire un envoi à l'ensemble des collègues évalués au mois de juin.

→ Vérifiez que la grille soit bien complétée par les 2 évaluateurs primaires.

→ Lisez attentivement les appréciations littérales.

→ Formulez vos observations (jusque 2 000 caractères maxi) : contestation sur l'appréciation de certains items ou des appréciations littérales, rappel d'oublis importants sur la carrière...



## RDVC DANS L'ACADÉMIE : QUEL BILAN ?

Lors des CAPA et des groupes de travail, le SNES-FSU fait remonter les dysfonctionnements constatés par les collègues et publie sur son site des comptes-rendus de ses interventions ainsi que les réponses de l'administration. Si au fil des années on peut constater une amélioration concernant le déroulé des entretiens, plus centrés sur la carrière, des incohérences persistent parfois entre le compte-rendu et l'appréciation de synthèse du Recteur. L'administration assure faire un important travail auprès des évaluateurs primaires pour harmoniser les pratiques d'évaluations.

» <https://r.snes.edu/Bilan2023>

# Pacte : le vrai du faux

## Le Pacte est une mesure de revalorisation !

**FAUX !** Ce dispositif est une resucée du « travailler plus pour gagner plus ». Mal payées, les « parts fonctionnelles » sont des dispositifs contraignants, très contrôlés, qui constituent un piège dangereux : outre l'épuisement professionnel qu'elles vont engendrer, leur finalité est de faire basculer nos métiers dans une rémunération à la tâche.

## Le Pacte est obligatoire !

**FAUX !**

« [Une] phase d'information et de dialogue avec l'ensemble des personnels éligible [...] est essentielle pour susciter l'engagement et permettre le recueil des candidatures sur la base du volontariat. » (note de service)

## Il n'y a aucune obligation à faire du Remplacement de courte durée pour s'engager sur une autre mission !

**VRAI !  
FAUX !**

« Les parts fonctionnelles sont attribuées en priorité pour couvrir le besoin de remplacement de courte durée identifié. [...] Les priorités nationales que sont les sessions de soutien et d'approfondissement en classe de 6ème et le remplacement de courte durée [...] doivent être prioritairement attribuées... » (note de service)

« Pour le Second degré, les parts fonctionnelles doivent être prioritairement allouées dans l'objectif de répondre au besoin prévisionnel de remplacement défini par le plan annuel [...] Sauf cas particulier, il conviendra [que la première mission] porte sur le remplacement de courte durée... » (nds)

**VRAI :** il n'y a pas obligation individuelle à prendre une mission de remplacement pour prendre une autre mission (aide aux devoirs, référent culture...).

**FAUX :** mais à la condition que les besoins en remplacement identifiés dans l'établissement soient bien assurés par d'autres collègues. Dans le cas contraire, les missions pourront être transformées pour assurer le remplacement, prioritaire. Le RCD est bien la porte d'entrée dans le pacte dont les besoins identifiés au niveau local doivent être couverts par des collègues signataires avant de pouvoir proposer des pactes sans RCD. Le contrôle de l'institution sera très tatillon pour s'assurer que c'est bien le cas.

« On ne viendra pas vérifier ce que vous faites ! »

**FAUX !** Les missions du Pacte font l'objet d'une lettre de mission individuelle. C'est l'assurance pour les directions d'imposer leurs exigences et la possibilité en fin d'année de mesurer les résultats obtenus. Les missions « en face à face pédagogique » sont payées sur service fait. En cas de déficit, un glissement vers une autre mission, comme le remplacement, est réglementaire.

## On peut ne prendre qu'une demi-brique de remplacement pour pouvoir faire d'autres missions ?

**FAUX !**

« La part fonctionnelle peut être divisée en deux parts d'un montant équivalent à l'exception de la première part » (article 3 du décret)

« La première mission ne peut faire l'objet d'une demi-part fonctionnelle » (note de service)

Il n'est pas possible de n'avoir qu'une demi-brique de RCD en guise d'entrée dans le pacte. C'est 18h de RCD ou rien pour accéder à une brique de « Devoirs Faits » tant que les besoins en RCD ne sont pas couverts par ailleurs. Le SNES-FSU recommande de ne pas signer le pacte, d'autant que les dotations en HSE permettent d'assurer les missions d'enseignement.

## « Seul-es les signataires seront concerné-es ! »

**oui, mais...**

Seul-es les collègues qui signeront seront sou-mis-es au Pacte. Mais pour faciliter le remplacement, mission prioritaire, les directions feront des alignements d'emplois du temps qui impacteront tous les collègues. Une uniformisation des pratiques pédagogiques sera encouragée. Une mission de coordination ou de suivi de projet (harcèlement, SNU, orientation, Devoirs faits, école inclusive...) conduira à exiger une implication de toutes et tous dans les actions et les réunions. La lettre de mission des collègues pacté-es crée une hiérarchie entre les collègues qui contribue à caporaliser nos métiers.

**Plus d'informations sur le site du SNES-FSU :**  
<https://www.snes.edu/dossiers/pacte-revalorisation/>